

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Étienne, le 7 septembre 2023

Point sur la pollution dans les bâtiments de l'école Marie Collard à Saint-Héand (Loire)

Vendredi 1^{er} septembre 2023, une réunion s'est tenue en préfecture pour faire le point sur la pollution au trichloréthylène (TCE) au sein de l'école Marie Collard, située à Saint-Héand. Étaient présents :

- le secrétaire général de la préfecture de la Loire ;
- la direction des services départementaux de l'éducation nationale de La Loire ;
- l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes ;
- la direction de l'établissement scolaire ;
- la direction diocésaine de l'enseignement catholique ;
- l'unité territoriale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- le maire de Saint-Héand.

L'origine de cette pollution, diffusée dans la nappe phréatique, date des années 60 et est due à l'activité d'un groupe industriel ayant utilisé du trichloréthylène, un solvant chloré utilisé principalement pour le dégraissage et le nettoyage des métaux. Cette pollution, connue depuis 2013 est suivie par les services de l'État et l'Agence régionale de santé de manière régulière, en lien avec la commune et la direction de l'école. Le nouvel industriel qui occupe actuellement le site réalise également une surveillance hebdomadaire de la concentration en trichloréthylène dans l'air intérieur de l'école Marie Collard, située à proximité de son entreprise.

Néanmoins, les derniers résultats d'analyse ont montré un taux de trichloréthylène (TCE) dans l'air de plusieurs salles de l'école, passant au-dessus des seuils définis par le Haut Conseil de la Santé Publique. Il a été décidé de diligenter des études à réaliser au plus vite par l'industriel et les services de l'État afin d'identifier l'origine de l'augmentation de ces taux et de réduire la présence de TCE dans l'air intérieur de l'école.

La présence du TCE, dans les proportions relevées jusqu'à présent, ne présente pas de risque à court terme pour les enfants et les personnels de l'école, le temps passé dans les salles présentant un taux de TCE élevé étant très limité et une aération régulière des locaux devant être effectuée.

Cabinet du préfet

Tél : 04 77 48 48 06

Mél : communication@loire.pref.gouv.fr

C'est pourquoi, à ce jour, l'interdiction d'accès à l'école n'a pas été préconisée. Cette décision pourra être réévaluée en fonction des investigations menées et des résultats des analyses hebdomadaires qui seront faites. Si les services de l'État ne constatent pas une baisse significative de cette pollution dans les mois qui viennent, les salles concernées devront fermer à la fin de l'année 2023.

Le préfet de la Loire, le directeur des services académiques de la Loire et le directeur départemental de l'ARS suivent l'évolution de cette pollution et adapteront les mesures selon la situation.